

Réf : CA2024/05

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION

➤ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **12 janvier 2024** sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la motion figurant en pièce ci-jointe.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12/01/2024.

Membres présents	24
Membres représentés	7
Abstention (s)	2
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0



Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

18 JAN 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 JAN. 2024

Motion contre la loi « immigration »

L'Université Bordeaux Montaigne dénonce fermement la loi dite « immigration » votée dans la nuit du 19 au 20 décembre 2023.

Cette loi s'oppose fondamentalement à l'esprit des Lumières dans lequel s'inscrivent les valeurs intrinsèques de l'université, lieu d'universalisme, d'ouverture, d'accueil, de libre circulation transnationale des savoirs scientifiques, d'échanges interculturels, et de construction de coopération par-delà les frontières.

Par ailleurs, cette loi, dont de nombreuses dimensions discriminantes – caution de retour, limitation des aides sociales – ciblent les étudiants internationaux que nous accueillons, est en contradiction radicale avec la volonté des universités, et l'invitation qui leur est faite depuis des années, de développer leurs relations internationales. Cette internationalisation de nos universités est un enrichissement des savoirs scientifiques et des relations interculturelles qui permettent une meilleure compréhension du monde dans toutes ses complexités et sa diversité.

Affirmer que la loi « immigration » permettra d'améliorer l'attractivité des universités françaises, comme cela avait déjà été affirmé au sujet de la loi bien mal nommée « Bienvenue en France », relève d'une hypocrisie et d'un cynisme qui ne nécessitent aucune explication de texte.

La réalité est que la France est un pays de moins en moins attractif pour les étudiants internationaux et que les mesures de la loi « immigration » adoptée en décembre 2023 finiront de la refermer sur elle-même.

L'Université française souffrira grandement de cette loi « immigration ». En conséquence, au nom des valeurs que les universités françaises défendent inlassablement, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne demande le retrait immédiat de cette loi indigne.